



Conseil économique et social

Distr. générale
12 janvier 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015–27 juillet 2016

Point 2 de l'ordre du jour

**Adoption de l'ordre du jour
et autres questions d'organisation**

Ordre du jour annoté du Conseil économique et social à sa session de 2016

Dans sa décision 2016/202, le Conseil économique et social a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de 2016.

On trouvera en première partie du présent document la liste des points de l'ordre du jour du Conseil à sa session de 2016 (E/2016/1). La deuxième partie contient les annotations, qui ont pour but de fournir un bref historique de chaque point et d'indiquer, le cas échéant, la liste des documents qui devront être mis à disposition au cours de la session. Le présent document ne concerne pas les points que le Conseil n'examine que tous les deux ans¹.

Dans sa résolution 2016/1, le Conseil a organisé les travaux de sa session de 2016, qui comprennent les réunions de coordination et de gestion, le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, le débat consacré à l'intégration, le débat consacré aux affaires humanitaires, le débat de haut niveau et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil.

Le Conseil réorganisera les travaux de sa session de 2016 en modifiant les dates de certaines réunions, comme il l'a décidé dans sa résolution 2016/1, et en ajoutant d'autres réunions comme l'Assemblée générale le lui a demandé dans ses résolutions 69/313 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, 70/1 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et 70/192 sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.

¹ Le projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, le Forum des Nations Unies sur les forêts, le transport de marchandises dangereuses et instituts de recherche et de formation des Nations Unies.



I. Ordre du jour de la session de 2016²

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations.
5. Débat de haut niveau :
 - a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social;
 - b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - c) Forum pour la coopération en matière de développement;
 - d) Débat thématique.
6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social.
7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial;
 - c) Coopération Sud-Sud au service du développement.
8. Débat consacré à l'intégration.
9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social lors de sa session de fond.
11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

² E/2016/1.

12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019;
 - c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles.
13. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale.
14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
15. Coopération régionale.
16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.
17. Organisations non gouvernementales.
18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistiques;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Cartographie;
 - j) Les femmes et le développement;
 - k) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.
19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;

- d) Stupéfiants;
- e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- f) Droits de l'homme;
- g) Instance permanente sur les questions autochtones;
- h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

II. Annotations

1. Élection du Bureau

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le programme de travail du Bureau du Conseil économique et social va de juillet à juillet. Conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du Conseil, le mandat des membres du Bureau pour la session de 2016 prendra effet le jour de leur élection et courra jusqu'à celle de leurs successeurs. Conformément au principe de roulement géographique équitable entre les groupes régionaux, pour la session 2016, le Président du Conseil sera élu parmi les États d'Asie et du Pacifique. Les quatre vice-présidents seront élus parmi les autres groupes régionaux.

Dans sa décision 2016/200 A, le Conseil a élu par acclamation Oh Joon (République de Corée) Président du Conseil et Frederick Musiiwa Makamure Shava (Zimbabwe), Vladimir Drobnyak (Croatie), María Cristina Perceval (Argentine) et Paul Seger (Suisse) Vice-Présidents pour la session de 2016 du Conseil.

Dans sa décision 2016/200 B, le Conseil a élu par acclamation Sven Jürgenson (Estonie) et Jürg Lauber (Suisse) Vice-Présidents pour reprendre le mandat de Vladimir Drobnyak (Croatie) et de Paul Seger (Suisse) respectivement.

Dans sa décision 2016/200 C, le Conseil a élu par acclamation Héctor Alejandro Palma Cerna (Honduras) Vice-Président pour reprendre le mandat de María Cristina Perceval (Argentine).

Dans sa décision 2016/203, sur la recommandation de son président, le Conseil a décidé des responsabilités particulières des membres du Bureau pour la session de 2016.

Documentation

Aucun document n'a été demandé.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À la 1^{ère} séance de sa session de 2016, le 24 juillet 2015, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (décision du Conseil 2016/202).

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/2016/1)

Documentation relative au programme de travail provisoire du Conseil économique et social pour 2016 (E/2016/2)

Ordre du jour annoté de la session de 2016 du Conseil économique et social (E/2016/100)

3. Programme de travail de base du Conseil

Conformément à la résolution 1988/77 du Conseil relative à la revitalisation de ses travaux, le Président organise, avec la coopération des autres membres du Bureau, des consultations avec les membres du Conseil sur le projet de programme de travail, à la suite desquelles il présente des propositions au Conseil pour examen.

En application de la décision 2006/206 sur l'adaptation des travaux du Conseil, son président convoque des consultations, en fonction des disponibilités, en vue de l'adaptation de l'organisation de ses travaux et de ses méthodes de travail conformément aux dispositions des résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

Le Conseil organisera, lors des réunions de coordination et d'organisation de la session, des élections visant à pourvoir les postes vacants dans ses organes subsidiaires.

Documentation

Annotations relatives aux élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social (E/2016/1/Add.1)

Élection des membres des commissions techniques du Conseil économique et social (E/2016/9 et additifs)

5. Débat de haut niveau

Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a décidé qu'un débat de haut niveau se tiendrait en juillet selon les modalités précédemment fixées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 45/264, 48/162, 50/227 et 61/16 pour ce type de débat.

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra un dialogue annuel avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales.

Dans sa résolution 2015/11, le Conseil a prié le Comité des politiques de développement, à sa dix-huitième session (du 14-18 mars 2016), d'examiner le thème annuel de la session de 2016 du Conseil et de formuler des recommandations à ce sujet.

Par sa décision 2015/203, le Conseil a décidé d'adopter le thème suivant pour sa session de 2016 : « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements ».

Documentation

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-huitième session (E/2016/33) (Supplément n° 13) (résolutions 1079 (XXXIX), 1998/46 et 2015/11 du Conseil)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, notamment la concrétisation des engagements pris (résolution 68/1 de l'Assemblée générale et décision 2015/203 du Conseil)

a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social

En application du paragraphe 11 c) de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil, se tiendra durant le débat de haut niveau du Conseil.

Documentation

Résumé analytique du *Rapport mondial sur le développement durable* (résolution 70/1 de l'Assemblée générale)

Rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (résolution 70/1 de l'Assemblée générale)

b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales

Conformément aux résolutions 48/162 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra une concertation de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale lors de son débat de haut niveau.

Documentation

La situation économique et sociale dans le monde 2015-2016 (E/2016/50) (résolutions 118 (II) et 52/180 de l'Assemblée générale et résolution 1983/50 du Conseil)

Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2016 (résolution 118 (II) de l'Assemblée générale et résolution 1990/52 du Conseil)

c) Forum pour la coopération en matière de développement

Conformément aux résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra au plus haut niveau son forum bisannuel de la coopération en matière de développement, afin d'examiner les tendances de cette coopération, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, de favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale)

d) Débat thématique

En application des résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil continue de promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

Le Conseil se prononcera ultérieurement sur le thème du débat thématique qui sera organisé durant le débat de haut niveau de sa session de 2016.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le sujet retenu pour le débat thématique de 2016 du Conseil (résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale)

6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social

Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil serait convoqué tous les ans par le Président du Conseil et serait consacré à un thème en rapport avec l'intégration des trois dimensions du développement durable, compte tenu de l'orientation thématique des activités du Conseil et conformément au programme de développement pour l'après-2015.

En application de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil, fera régulièrement le bilan des progrès accomplis, conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Le suivi et l'examen à effectuer dans le cadre du Forum politique de haut niveau seront fondés sur un rapport annuel sur les objectifs de développement durable que le Secrétaire général établira en coopération avec le système des Nations Unies et sur le *Rapport mondial sur le développement durable*.

Dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a invité le Président du Conseil à engager des consultations sur la portée, les aspects méthodologiques et la fréquence de parution du *Rapport mondial sur le développement durable* ainsi que ses liens avec le rapport annuel sur les objectifs de développement durable, les résultats de ces consultations devant être pris en compte dans la déclaration ministérielle que le Forum politique de haut niveau publiera à sa session de 2016.

Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a invité les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles.

Conformément aux résolutions 69/313 et 70/1 de l'Assemblée générale, les réunions du Forum politique de haut niveau s'inspireront du résumé des débats du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Conformément aux résolutions 69/313, 70/1 et 70/192 de l'Assemblée générale, les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental à l'occasion du forum annuel du Conseil sur le financement du développement seront incorporées dans le processus global de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du Forum politique de haut niveau.

Dans ses résolutions 69/214 et 70/201, l'Assemblée générale a réitéré l'appel lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour que les efforts déployés en vue de l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies se poursuivent et, à cet égard, a invité le Secrétaire général à continuer de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès accomplis dans ce sens, notamment afin qu'ils soient examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Dans sa résolution 70/201, l'Assemblée générale a affirmé qu'il fallait continuer d'accorder toute l'attention voulue aux modes de consommation et de production durables lors des réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisées sous les auspices du Conseil. Le Forum continuera donc d'examiner les rapports du conseil et du secrétariat du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, comme le prévoit le Cadre décennal de programmation.

Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a invité le Forum politique de haut niveau pour le développement durable à examiner les rapports annuels de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

Dans sa résolution 70/204, l'Assemblée générale a décidé d'accorder toute l'attention voulue à l'examen des progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai lors du suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, compte tenu du cycle des réunions du Conseil économique et social, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et de l'examen quadriennal complet, selon qu'il conviendrait, ainsi que des contributions de la Plateforme mondiale et des plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe, et de l'outil de contrôle actualisé fondé sur le système de suivi du Cadre d'action de Hyogo.

Dans sa résolution 70/202, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 11 de sa résolution 67/290, le paragraphe 123 des Orientations de Samoa, le paragraphe 16 de sa résolution 69/217, et noté que le forum politique de haut niveau pour le développement durable devait, à sa réunion de 2016 et à celles qui suivraient, ménager suffisamment de temps pour poursuivre l'examen des problèmes de développement durable auxquels se heurtaient les petits États insulaires en développement ainsi que du suivi et de l'application des Orientations de Samoa, et a par ailleurs encouragé le forum politique de haut niveau à accorder toute l'attention

voulue à ces discussions, en ayant à l'esprit que les petits États insulaires en développement sont un cas particulier en matière de développement durable, de même qu'aux enseignements tirés des processus de suivi et d'examen des précédentes conférences sur les petits États insulaires en développement et de la mise en œuvre des documents qui en étaient issus.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (résolutions 69/214 et 70/201 de l'Assemblée générale)

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (9-13 mai 2016) (E/2016/31) (Supplément n° 11) (résolution 70/125 de l'Assemblée générale)

Résumé analytique du *Rapport mondial sur le développement durable* (résolution 70/1 de l'Assemblée générale)

Résumé des débats du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation (résolutions 69/313 et 70/1 de l'Assemblée générale)

Rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (résolution 70/1 de l'Assemblée générale)

Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue du forum du Conseil sur le suivi du financement du développement (résolutions 69/313, 70/1 et 70/192 de l'Assemblée générale)

Résumé du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, établi par le Président du Conseil (résolutions 58/230, 62/187, 65/145 et 69/313 de l'Assemblée générale et résolutions 2010/26 et 2014/11 du Conseil)

Rapports des cinq réunions régionales sur le développement durable (résolution 67/290 de l'Assemblée générale)

Documents de travail établis par les grands groupes et les autres parties prenantes concernées (résolution 67/290 de l'Assemblée générale)

7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

L'Assemblée générale, dans sa résolution 67/226, et le Conseil, dans sa résolution 2015/15, ont prié le Secrétaire général de leur présenter un rapport sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Documentation

Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies³ (résolution 67/226 de l'Assemblée générale et résolutions 2014/14 et 2015/15 du Conseil)

b) **Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial**

Le Conseil sera saisi des rapports annuels des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (résolutions 48/162, 62/208, 64/289, 65/176, 67/226 et 68/229 de l'Assemblée générale et résolutions 1995/51, 2011/5, 2013/5 et 2015/5 du Conseil).

Conformément à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, les organes directeurs concernés du système des Nations Unies pour le développement devraient prendre des mesures pour faire un bilan de l'appui que le système a apporté à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et rendre compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés.

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur ses travaux de 2015 (E/2015/35) (Supplément n° 15) (résolutions 48/162, 59/250, 62/208 et 65/176 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2015 (E/2015/34/Rev.1) (Supplément n° 14) (résolutions 48/162, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2015 (E/2016/36) Supplément n° 16 (résolutions 48/162, 53/192, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2015 (E/2016/14) (résolutions 48/162, 50/8, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

³ Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

Rapports du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur ses première et deuxième sessions ordinaires et sa session annuelle de 2015 (E/2016/4) (résolution 64/289 de l'Assemblée générale et résolution 2011/5 du Conseil)

c) Coopération Sud-Sud au service du développement

En application des résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud se réunit chaque année impaire et rend compte à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et du Conseil économique et social.

À sa dix-huitième session, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a approuvé, dans sa décision 18/2, l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session, qui se tiendra en 2016. À sa session de 2016, le Conseil examinera par conséquent le rapport sur les travaux de la dix-neuvième session du Comité.

Documentation

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-neuvième session (16-19 mai 2016) (A/71/39) (Supplément n° 39) (résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale)

8. Débat consacré à l'intégration

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, un débat consacré à l'intégration, dont la date et les modalités sont décidées par le Conseil, se tient chaque année dans le but principalement de réunir les contributions des États Membres, des organes subsidiaires du Conseil, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Il est l'occasion de faire la synthèse des grandes idées du Conseil et de ses organes subsidiaires sur le thème principal et de formuler des recommandations pratiques pour y donner suite.

Dans sa décision 2016/206, le Conseil a décidé que le thème du débat consacré à l'intégration de sa session de 2016 serait le suivant : « Mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à l'innovation et à l'intégration en matière de politiques ».

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

En application de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a institué au Conseil économique et social un débat consacré aux

affaires humanitaires, et conformément à l'alinéa b) du paragraphe 11 de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra en juin, grâce auquel le Conseil devrait continuer de contribuer au renforcement de la coordination et de l'efficacité de l'aide humanitaire et de l'appui fournis par les Nations Unies et compléter l'action internationale visant à faire face aux situations d'urgence humanitaire, catastrophes naturelles comprises, dans un souci d'efficacité accrue et de coordination au niveau du système des Nations Unies. Le Conseil devrait également continuer d'organiser une manifestation spéciale consacrée au passage de la phase des secours à celle des activités de développement, qui se tiendra juste avant le débat consacré aux affaires humanitaires et après la session annuelle des conseils d'administration des fonds et des programmes des Nations Unies.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolution 52/12 B de l'Assemblée générale et décision 1999/208 du Conseil)

10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social lors de sa session de fond

Dans sa résolution 45/264, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de donner effet aux recommandations qui lui étaient adressées dans l'annexe à ladite résolution, précisant que la session de fond du Conseil économique et social comporterait plusieurs phases, dont un débat consacré à la coordination des activités des institutions spécialisées et des organes, organisations et organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes conformément aux Articles 63 et 64 de la Charte. Dans sa résolution 2008/29, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen au débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de l'année suivante, un rapport sur les mesures prises pour appliquer la déclaration ministérielle issue de son débat de haut niveau. Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a décidé que des réunions spéciales de coordination et d'organisation seraient tenues régulièrement pour remplacer le débat général et celui consacré aux questions de coordination.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le système des Nations Unies a été prié d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans l'ensemble de ses travaux. Dans ses résolutions 69/214 et 70/201, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil, des progrès

accomplis pour ce qui est d'intégrer davantage les trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Dans sa décision 2011/217, le Conseil a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à lui transmettre, chaque année à compter de 2012, un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées, et les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux nouvelles fonctions qu'il exerce et à sa nouvelle vision.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (résolutions 69/214 et 70/201 de l'Assemblée générale)

Rapport de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition (résolution 1999/212 et décision 2011/217 du Conseil)

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Conformément à la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social tiendra chaque année un forum sur le suivi du financement du développement. Ce forum durera au maximum cinq jours, dont l'un sera consacré à la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; quatre jours au maximum seront consacrés au suivi et à l'examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de ce forum seront intégrées au suivi et à l'examen, dans son ensemble, de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 au cours du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Dans sa résolution 70/192, l'Assemblée générale a décidé que le forum se réunirait au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York au printemps et qu'il tiendrait sa première session en 2016. Elle a également décidé que le forum serait présidé par le Président du Conseil, qui prendrait les mesures nécessaires pour en préparer les travaux, ainsi qu'il est dit au paragraphe 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

Documentation

Note du Secrétaire général sur le thème général de la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (résolution 69/313 de l'Assemblée générale et résolution 2014/11 du Conseil)

Résumé du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, établi par le Président du Conseil (résolutions 58/230, 62/187, 65/145 et 69/313 de l'Assemblée générale et résolutions 2010/26 et 2014/11 du Conseil)

Note d'information sur l'organisation du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2016 (résolutions 69/313 et 70/192 de l'Assemblée générale)

Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue du forum du Conseil sur le suivi du financement du développement (résolutions 69/313, 70/1 et 70/192 de l'Assemblée générale)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Dans sa résolution 2015/35, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport de situation sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

Dans sa résolution 69/231, l'Assemblée générale a invité le Conseil économique et social à examiner la question de l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés dans le cadre de ses réunions de coordination et de gestion en 2016. Elle a prié le Secrétaire général de présenter, d'ici au premier trimestre de 2016, un rapport d'ensemble sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, en lieu et place du rapport annuel qu'il devait lui présenter à sa soixante et onzième session et au Conseil économique et social à sa session de fond de 2016.

Dans sa résolution 70/216, l'Assemblée générale a à nouveau prié le Secrétaire général de lui présenter au premier trimestre de 2016, en lieu et place de son rapport à sa soixante et onzième session et au Conseil économique et social à sa session de fond de 2016, un rapport d'ensemble sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (résolutions 65/280 et 70/216 de l'Assemblée générale et résolutions 1079 (XXXIX), 1998/46 et 2015/35 du Conseil)

12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination présentera au Conseil un rapport d'ensemble annuel sur les travaux qu'il a menés en 2015.

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-sixième session (6 juin-1^{er} juillet 2016) comportera les observations

formulées par le Comité à l'issue de l'examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2015 (résolution 13 (III) et décision 2001/321 du Conseil)

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-sixième session (A/71/16) (Supplément n° 16) (résolution 31/93 de l'Assemblée générale et résolution 2008 (LX) du Conseil)

b) Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019

Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019.

Documentation

Chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 (voir fascicules correspondants du document A/71/6) (résolution 58/269 de l'Assemblée générale et résolution 1988/77 du Conseil)

c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Dans ses résolutions 62/137 et 65/191, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte chaque année du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire, d'évaluer les progrès réalisés dans l'intégration du principe de la parité, en indiquant notamment les réalisations marquantes, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et de recommander de nouvelles mesures propres à renforcer l'application.

Dans sa résolution 2015/12, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de 2016, un rapport sur l'application de la résolution, notamment sur la promotion du principe de responsabilité aux niveaux national et mondial et sur les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (résolutions 62/137 et 65/191 de l'Assemblée générale et résolution 2015/12 du Conseil)

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

Dans sa résolution 2015/18, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2016, afin de pouvoir suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser son relèvement, sa reconstruction et sa stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités de développement national à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants.

Dans la même résolution, le Conseil a également demandé au Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de 2016.

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (résolution 2015/18 du Conseil)

e) Pays africains qui sortent d'un conflit

Dans sa décision 2015/231, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies (E/2015/74) et demandé qu'un autre rapport sur la question lui soit présenté, pour qu'il l'examine, à sa session de 2016.

Dans sa résolution 2009/32, le Conseil a invité le Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix à continuer de l'informer sur les bonnes pratiques, en particulier les enseignements tirés de l'expérience de la Commission, qui pouvaient aider à résoudre les problèmes économiques et sociaux auxquels se heurtait la consolidation de la paix dans d'autres pays d'Afrique sortant d'un conflit.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud (décision 2015/231 du Conseil)

f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

Dans sa résolution 2013/12, le Conseil a prié le Secrétaire général de créer l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en élargissant le mandat de l'actuelle Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, étant entendu que cette équipe spéciale serait convoquée et dirigée par l'Organisation mondiale de la Santé, ferait rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Secrétaire général, et intégrerait les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, y compris les travaux d'appui à la mise en œuvre rapide de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et en consultation avec les États Membres par l'intermédiaire de

l'Organisation mondiale de la Santé, de définir le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en prenant en compte les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac et les travaux menés actuellement par le secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé en vue d'élaborer une division des tâches et des responsabilités, comme celle présentée dans l'appendice 4 du Plan d'action mondial de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020.

Dans sa résolution 2015/8, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa session de 2016, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa résolution 2013/12 en prévision d'un examen complet par l'Assemblée générale, en 2018, des avancées réalisées dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolutions 2013/12, 2014/10 et 2015/8 du Conseil)

13. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale

Dans l'annexe à sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a indiqué que le Secrétaire général devrait faire des propositions visant à promouvoir la collaboration entre les organismes des Nations Unies, compte tenu des fonctions renforcées du Conseil économique et social, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat servant de pôle centralisateur de l'appui qui lui est destiné, afin de mieux utiliser les ressources existantes au sein du système des Nations Unies et d'élargir ainsi le soutien apporté au Conseil et à son bureau. Les propositions devraient, entre autres mesures, permettre au Secrétariat de mieux appuyer la mise en œuvre d'un programme unifié en matière de développement. De même, le Secrétaire général devrait proposer des solutions pour renforcer l'appui fourni au Conseil, y compris au bureau de son président.

Documentation

Aucun document n'a été demandé.

14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale, dans sa résolution 70/96, et le Conseil, dans sa résolution 2015/16, ont prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social, et, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de renforcer le soutien déjà apporté à ces territoires et d'élaborer pour eux des programmes d'assistance appropriés.

Dans les mêmes résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil ont prié, respectivement, le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Président du Conseil de rester en relation étroite à propos de ces questions et de faire ensuite rapport au Conseil. Celui-ci a également prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa session de 2016.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (résolution 57/147 de l'Assemblée générale et résolution 2100 (LXIII) du Conseil)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 70/96 de l'Assemblée générale et résolution 2015/16 du Conseil)

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 70/96 de l'Assemblée générale et résolution 2015/16 du Conseil)

15. Coopération régionale

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra un dialogue annuel avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a invité les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles.

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations qui y seront présentées et nécessitent statutairement son approbation.

Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant

en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale, et résolution 1817 (LV) et décision 1979/1 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2016/15 et additifs)

La situation économique en 2015-2016 de la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/2016/16)

Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique en 2015-2016 (E/2016/17)

Résumé de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 2016* (E/2016/18)

Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives, 2015-2016 (E/2016/19)

Résumé de l'étude sur l'évolution de la situation économique et sociale dans la région relevant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2015-2016 (E/2016/20)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La coopération entre les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies »

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La coopération entre les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies »

16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

Dans sa résolution 2015/17, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter par son intermédiaire à l'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, à inclure dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies un état actualisé des conditions de vie du peuple palestinien.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (résolution 2013/8 du Conseil)

17. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31 et de sa décision 1995/304, le Conseil est saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire (25 janvier-3 février et 16 février 2016) et de sa reprise de session (23 mai-1^{er} juin et 10 juin 2016). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire des sessions de 2016 du Comité dans sa décision 2015/229.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur sa session ordinaire de 2016 [E/2016/32 (Part. I)] (résolutions 3 (II) et 1996/31 et décision 1995/304 du Conseil)

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2016 [E/2016/32 (Part. II)] (résolutions 3 (II) et 1996/31 et décision 1995/304 du Conseil)

18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-huitième session (14-18 mars 2016).

Documentation

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-huitième session (E/2016/33) (Supplément n^o 13) (résolutions 1079 (XXXIX), 1998/46 et 2015/11 du Conseil)

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (résolutions 69/214 et 70/201 de l'Assemblée générale)

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (9-13 mai 2016). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-neuvième session de la Commission dans sa décision 2015/246.

Dans ses résolutions 68/198 et 70/125, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans son rapport annuel, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil, un rapport sur l'application et le suivi des résolutions, lorsqu'il rendrait compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2016/31) (Supplément n° 11) (résolutions 46/235 et 56/182 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (résolutions 68/198 et 70/125 de l'Assemblée générale)

c) Statistiques

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session (8-11 mars 2016). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session de la Commission dans sa décision 2015/216.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session (E/2016/24) (Supplément n° 4) [résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil]

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (résolution 2015/34 du Conseil)

e) Environnement

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il se réunit en session ordinaire et en session extraordinaire tous les deux ans en alternance.

Dans sa résolution 67/251, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'appellerait désormais « Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ».

À sa première session, tenue du 23 au 27 juin 2014, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans sa décision 1/2, a décidé de tenir sa deuxième session à Nairobi, du 23 au 27 mai 2016. Le Conseil examinera par conséquent le rapport sur les travaux de la deuxième session à sa session de 2016.

Documentation

Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/71/125) (Supplément n° 25) (résolutions 2997 (XXVII), 53/242 et 67/251 de l'Assemblée générale)

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-neuvième session (11-15 avril 2016). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-neuvième session de la Commission dans sa décision 2015/253.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2016/25) (Supplément n° 5) (résolution 49/128 de l'Assemblée générale)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session (18-22 avril 2016). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la quinzième session du Comité dans sa décision 2015/247.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session (E/2016/44) (Supplément n° 24) (résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil).

h) Coopération internationale en matière fiscale

En application de sa résolution 2013/24, le Conseil tiendra, tous les ans, une réunion extraordinaire en vue d'examiner la coopération internationale en matière fiscale, y compris les mécanismes institutionnels permettant de promouvoir une telle coopération.

Conformément à la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, la fréquence des sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a été portée à deux par an, chacune devant comprendre quatre jours de travail.

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa onzième session (19-23 octobre 2015). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la onzième session du Comité dans sa décision 2015/214.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa douzième session. Il approuvera ultérieurement le lieu et les dates de la douzième session du Comité.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa onzième session (E/2015/45) (Supplément n° 25)

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa douzième session (E/2016/45) (Supplément n° 25)

i) Cartographie

À sa session de 2011, le Conseil a décidé de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en se fondant sur le mandat de ce dernier défini à l'annexe de sa résolution 2011/24. Dans sa décision 2014/251, il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité (5-7 août 2015). À sa session de 2016, il examinera le rapport sur les travaux de la cinquième session du Comité.

Dans sa décision 2014/240, le Conseil a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (Bangkok, 25-29 avril 2016). À sa session de 2016, il examinera le rapport sur les travaux de la vingt-neuvième session du Groupe d'experts.

Dans sa décision 2014/252, le Conseil a approuvé le lieu et les dates de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (île de Jeju, République de Corée, 5-9 octobre 2015). Il examinera le rapport de la Conférence à sa session de 2016.

Documentation

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-neuvième session (Bangkok, 25-29 avril 2016) (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) et décision 2014/240 du Conseil)

Rapport de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (île de Jeju, République de Corée, 6-9 octobre 2015) (E/CONF.104/9) (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil)

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa cinquième session (5-7 août 2015) (E/2015/46) (Supplément n° 26) (résolution 2011/24 du Conseil)

j) Les femmes et le développement

Le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session (14-24 mars 2016).

Documentation

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session (E/2016/27) (Supplément n° 7) (résolution 42/178 de l'Assemblée générale et résolution 1987/24 du Conseil)

k) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

Dans sa résolution 2000/32, le Conseil a réaffirmé l'importance du rôle que jouent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination en mobilisant et en supervisant, le cas échéant, les efforts de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies pour apporter une aide économique aux États qui rencontrent des difficultés économiques particulières dues à l'exécution de mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité et, le cas échéant, en trouvant des solutions aux difficultés économiques particulières de ces États. Dans la même résolution, il a décidé de poursuivre l'examen de la question, dans le cadre du point 13 intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement », compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir aussi résolution 59/45 de l'Assemblée générale).

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme**a) Promotion de la femme**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session (14-24 mars 2016). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la soixantième session de la Commission dans sa décision 2015/218.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). En application de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte chaque année à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil, de ses activités et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties.

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session (E/2016/27) (Supplément n° 7) (résolutions 11 (II), 1987/22 et 1996/6 du Conseil)

Note du Secrétariat transmettant les résultats des sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (3-12 février 2016). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-quatrième session de la Commission dans sa décision 2015/212.

Dans sa résolution 69/144, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante et onzième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil, de la réalisation et du suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/2016/26) (Supplément n° 6) (résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil)

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille (A/71/61-E/2016/7) (résolution 69/144 de l'Assemblée générale)

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-quatrième session (10 et 11 décembre 2015).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-cinquième session (23-27 mai 2016). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session de la Commission dans sa décision 2015/235.

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-quatrième session (E/2015/30/Add.1) (Supplément n° 10A) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil)

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-cinquième session (E/2016/30) (Supplément n° 10) (résolution 1992/1 et décision 1993/242 du Conseil)

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session (9-11 décembre 2015).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (14-22 mars 2016). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission dans sa décision 2015/238.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2015. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur les travaux qu'il a menés en 2015.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session (E/2015/28/Add.1) (Supplément n° 8A) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil)

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (E/2016/28) (Supplément n° 8) (résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur les activités qu'il a menées en 2015 (E/INCB/2015/1)

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Dans sa résolution 58/153, l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année oralement un rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut-Commissariat touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 de son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée.

Documentation

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

f) Droits de l'homme

Le Conseil sera saisi des rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions (23 février-6 mars, 1^{er}-19 juin et 21 septembre-9 octobre 2015).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes des articles 44 et 45 de la Convention, le Comité des droits de l'enfant rend compte de ses activités à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil, tous les deux ans et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des informations reçus des États parties.

Documentation

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions (E/2016/22) (Supplément n° 2) (résolutions 1988 (LX), 1985/17 et 1995/39 du Conseil)

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale)

Rapport du Comité des droits de l'enfant (A/71/41) (Supplément n° 41)

g) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant les travaux de sa quinzième session (9-20 mai 2016). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de l'Instance dans ses décisions 2015/249 et 2015/250.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quinzième session (E/2016/43) (Supplément n° 23) (résolution 2000/22 du Conseil)

h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Dans sa résolution 62/220, l'Assemblée générale a décidé qu'en raison du rôle qu'elle jouait dans la formulation des politiques, elle constituerait avec le Conseil économique et social, du fait de ses attributions en matière d'orientation et de coordination générales, conformément aux fonctions qui leur sont respectivement attribuées par la Charte des Nations Unies et sa résolution 50/227, et avec le Conseil des droits de l'homme, un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrerait à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé que le Conseil des droits de l'homme continuerait d'être chargé d'un rôle central en contrôlant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban à l'échelle du système des Nations Unies et en lui fournissant des avis à ce sujet.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

Annexe

Organisation des travaux de la session de 2016 du Conseil économique et social

Comme indiqué dans la résolution 2016/1 du Conseil :

- a) Les réunions de coordination et de gestion se tiendront du 4 au 6 avril 2016; du 1^{er} au 3 juin 2016; et du 25 au 27 juillet 2016;
- b) Le Forum de la jeunesse sera organisé les 1^{er} et 2 février 2016;
- c) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du 22 au 24 février 2016;
- d) Le Forum des partenariats se tiendra le 31 mars 2016 ;
- e) La Réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED se tiendra les 18 et 19 avril 2016;
- f) La réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra le 22 avril 2016 ;
- g) Le débat consacré à l'intégration se tiendra du 2 au 4 mai 2016;
- h) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra du 20 au 22 juin 2016 ;
- i) Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, se tiendra du 11 au 15 juillet 2016; la réunion ministérielle de trois jours du Forum se tiendra du 18 au 20 juillet 2016;
- j) Le débat de haut niveau, y compris les trois jours de réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, ainsi que le Forum pour la coopération en matière de développement, organisé tous les deux ans, se tiendront du 18 au 22 juillet 2016;
- k) La session d'organisation relative au programme de travail du Conseil pour la période allant de juillet 2016 à juillet 2017 se tiendra les 28 et 29 juillet 2016.

Dans sa décision 2016/207, le Conseil, rappelant sa résolution 2016/1, en particulier l'alinéa h), dans lequel il avait décidé de tenir le débat consacré aux affaires humanitaires de sa session de 2016 du 20 au 22 juin 2016, a décidé de modifier les dates du débat, lequel se tiendrait désormais du 27 au 29 juin 2016.

Dans sa décision 2016/208, le Conseil, rappelant les résolutions 69/313 et 70/1 de l'Assemblée générale et sa résolution 2016/1, a décidé que le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se tiendrait les 6 et 7 juin 2016.